



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 4 avril 2026 09:00

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 030-213001050-20260404-DEL2026_037-DE



En exercice : 11

Présents : 8

Excusés : 3

Absents : 0

Date de la convocation :
30/03/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Marc SAUVAIRE

N° interne de l'acte :
DEL2026_037

Le samedi 4 avril 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Annie LONJON, Sylvie LAFON, Bruno MOTTET, Myriam BALSAN, Jean-Pierre POURTIER, Amélie BOUTEILLER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Marie PONCELET (donne pouvoir à : Laurent BALSAN), Anaëlle BROCCOLI (donne pouvoir à : Annie LONJON), Jean-Luc ABLE (donne pouvoir à : Amélie BOUTEILLER)

Membres Absents :

Désignation d'un référent déontologue

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,
Vu la délibération n°047 du 03 juin 2023 portant désignation d'un référent déontologue

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences

Considérant les informations de l'Association des Maires du Gard du 2 juin 2023 qui a communiqué les noms de trois référents déontologue basés dans le Gard,

Considérant que le référent déontologue a été désigné par délibération le 03 juin 2023 M. Guy LAÏC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE MAINTENIR M. Guy LAÏC, avocat honoraire, ancien bâtonnier, formateur en déontologie, comme référent de la commune de Dourbies.

- DE PRÉCISER que tout conseiller municipal pourra saisir Monsieur Guy LAÏC et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

- DE PRÉCISER que Monsieur Guy LAÏC percevra une indemnité fixée à 80€ par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le samedi 4 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

M. le Maire
Laurent BALSAN

